



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEYSSE

Séance du 17 février 2026

DELIBERATION
N°2026_008

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-sept février à dix-huit heures

Le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Objet : Signature Charte Ville Aidante Alzheimer

Nombre de conseillers en exercice : 15

Votants : 12	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSENTION : 0
--------------	-----------	------------	---------------

Date de la convocation du Conseil Municipal :

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - ~~GODATO~~ - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON -
ROCHETTE - ~~ROUX~~

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés ayant donné pouvoir : /

Absent(s) : M^r ~~GODATO~~ M^r ~~MONTCHAUD~~ M^r ~~ROUX~~

A été élu(e) secrétaire de séance : M^r DENIS

L'association France Alzheimer et maladies apparentées se mobilise au quotidien pour répondre aux besoins des malades et de leur famille, et pour sensibiliser l'opinion publique sur une pathologie qui touche près de 3 millions de personnes en France (malades et proches aidants).

Aujourd'hui, l'association qui a développé une halte relais sur notre commune souhaite formaliser par le biais d'une charte d'engagements réciproques l'investissement partenarial en direction des malades et de leurs aidants.

L'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer », permet d'afficher une volonté de favoriser l'inclusion des citoyens concernés par la maladie.

A travers la signature de cette charte qui s'articule autour de trois axes majeurs (la sensibilisation, l'inclusivité et l'orientation de la personne malade et de son proche aidant), la commune souhaite démontrer son ouverture, son intérêt et son engagement concret en faveur de la qualité de vie de ces personnes.

En contrepartie, France Alzheimer s'engage à relayer les éléments nécessaires à l'information et à la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées et à appuyer la ville signataire dans son objectif d'accompagnement (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Il est proposé de signer la Charte Ville Aidante Alzheimer afin de valoriser, soutenir et développer les actions de l'association France Alzheimer en faveur d'une société plus inclusive.

Ainsi,

- Vu la charte Ville Aidante Alzheimer ci-annexée,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

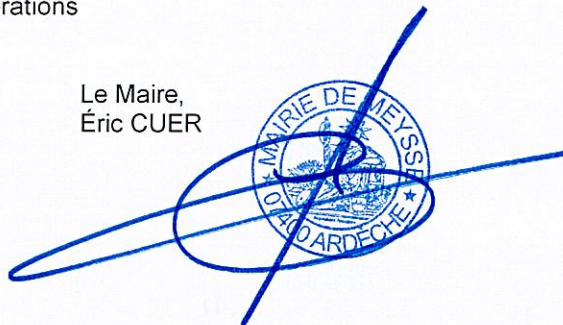
- **APPROUVE** l'engagement de la commune dans la charte Ville Aidante Alzheimer
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Éric CUER



Délibération certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception préfectorale porté en entête de la présente délibération et de sa publication par voie d'affichage numérique sur le site internet de la commune le même jour.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision de rejet (article L411-7 du CRPA). Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon, par courrier (Palais des juridictions administratives - 184 rue Duguesclin - 69433 Lyon Cédex 3) ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.